

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PREAMBULE	7
0.00 INTERPRETATION	8
0.01 Terminologie.....	8
0.01.01 Activités	8
0.01.02 Charge	8
0.01.03 Contrat	8
0.01.04 Cours Normal des Affaires.....	8
0.01.05 Différend	8
0.01.06 Droit d'Auteur	9
0.01.07 Force Majeure	9
0.01.08 Information Confidentielle.....	10
0.01.09 Loi	10
0.01.10 Manquement.....	11
0.01.11 Oeuvre	11
0.01.12 PARTIE.....	11
0.01.13 Personne	11
0.01.14 Perte.....	11
0.01.15 Planches.....	11
0.01.16 Propriété Intellectuelle	12
0.01.17 Réclamation.....	12
0.01.18 Représentants Légaux	12
0.01.19 Revenus	12
0.01.20 Taux Préférentiel.....	13
0.02 Intégralité et primauté.....	13
0.03 Lois applicables	13
0.04 Non-conformité.....	13
0.04.01 Divisibilité.....	13
0.04.02 Disposition alternative.....	13
0.05 Généralités	13
0.05.01 Cumul	13
0.05.02 Non-renonciation.....	13
0.05.03 Dates et délais.....	14
a) De rigueur	14
b) Calcul	14
c) Reports	14
0.05.04 Références financières.....	15
0.05.05 Renvois.....	15
0.05.06 Genre et nombre	15
0.05.07 Titres	15

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

	0.05.08	Connaissance	15
	0.05.09	Approbation	16
	0.05.10	Normes comptables	16
1.00	OBJET	16	
	1.01	Cession	16
	1.02	Conditions	16
	1.02.01	Requises par le CÉDANT	16
	1.02.02	Requises par le CESSIONNAIRE	16
	1.02.03	Choix	17
	1.03	Droits moraux	17
2.00	CONTREPARTIE	17	
	2.01	Montant de base	17
	2.02	Redevances	17
3.00	MODALITES DE PAIEMENT	18	
	3.01	Montant de base	18
	3.02	Redevances	18
	3.02.01	Paiement	18
	3.02.02	Contestation	18
	3.03	Intérêt	18
	3.04	Compensation	18
	3.05	Déchéance du terme	19
	3.06	Contestation	19
	3.06.01	Dépôt en fidéicomis	19
	3.06.02	Remise	19
	3.06.03	Atteinte	19
4.00	SURETES	19	
5.00	ATTESTATIONS RECIPROQUES	20	
	5.01	Statut	20
	5.02	Capacité	21
	5.03	Effet obligatoire	21
	5.04	Résidence	21
	5.05	Statut canadien	21
	5.06	Commission	21
	5.07	Assurances	22
	5.08	Prête-nom	22
	5.09	Consentement éclairé	22
	5.10	Stipulations essentielles	22
	5.11	Divulgation	22
	5.12	Procédures judiciaires	22
	5.13	Solvabilité	23

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

6.00	ATTESTATIONS DU CEDANT.....	23
6.01	Auteur unique	23
6.02	Originalité	23
6.03	Caractère inédit (<i>si applicable</i>).....	23
6.04	Propriétaire unique.....	23
6.05	Conformité	23
6.06	Charge.....	23
7.00	ATTESTATIONS DU CESSIONNAIRE	24
8.00	OBLIGATIONS RECIPROQUES.....	24
8.01	Information Confidentielle	24
8.01.01	Engagement.....	24
8.01.02	Durée de l'engagement.....	25
8.01.03	Fin du Contrat	25
	a) Demande de retour.....	25
	b) Destruction	25
8.01.04	Pénalité	25
8.02	Attestations	25
8.03	Indemnisation	26
8.03.01	Portée.....	26
8.03.02	Procédure.....	26
8.03.03	Réclamation d'un tiers	26
8.03.04	Durée des attestations.....	27
8.03.05	Franchise	27
8.03.06	Limitation	28
8.04	Divulgence de l'existence du Contrat	28
8.04.01	Engagement.....	28
8.04.02	Annonce publique	28
8.04.03	Exception.....	28
8.04.04	Défaut	28
8.05	Exécution complète	29
8.06	Enregistrement	29
9.00	OBLIGATIONS DU CEDANT	29
9.01	Planches	29
9.02	Assistance	29
9.03	Non-exploitation	29
9.04	Jouissance paisible.....	29
9.05	Frais de Contestation	29
9.06	Droit de premier refus.....	30
	9.06.01 Durée	30
	9.06.02 Procédure du CÉDANT	30
	9.06.03 Procédure du CESSIONNAIRE.....	30
10.00	OBLIGATIONS DU CESSIONNAIRE.....	30

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

10.01	Rapports	30
10.02	Inspection.....	30
	10.02.01 Livres comptables	30
	10.02.02 Frais	31
10.03	Droits moraux	31
10.04	Publicité	31
10.05	Cession du Droit d'Auteur	31
10.06	Non-contestation.....	31
10.07	Modification de l'Oeuvre.....	31
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIERES	31
11.01	Cession.....	31
	11.01.01 Interdiction	31
	11.01.02 Motif sérieux	32
	11.01.03 Inopposabilité	32
	11.01.04 Exception.....	32
11.02	Force Majeure	32
	11.02.01 Atténuation de responsabilité	32
	11.02.02 Prise de mesures adéquates	33
	11.02.03 Droit de l'autre PARTIE	33
11.03	Relations entre les PARTIES.....	33
11.04	Recours	33
	11.04.01 Choix	33
	11.04.02 Aucune restriction	33
12.00	DISPOSITIONS GENERALES	34
12.01	Avis.....	34
12.02	Résolution des Différends.....	34
	12.02.01 Rencontre de négociations de bonne foi.....	35
	a) Avis écrit	35
	b) Rencontre	35
	c) Procédures judiciaires	35
	d) Mesures conservatoires	35
	12.02.02 Médiation	35
	a) Processus.....	35
	b) Règlement	35
	c) Arbitrage [OU Procédure judiciaire].....	36
	12.02.03 Procédure d'arbitrage (si VI au paragraphe 12.02.02 c) s'applique)	36
	a) Avis	36
	b) Réponse	36
	c) Nomination d'un troisième arbitre	37
	d) Sous-contrats	37
	e) Confidentialité.....	37
	f) Audition	37
	g) Décision	37

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

	h) Frais.....	38
	i) Dispositions supplétives.....	38
12.03	Élection de for.....	38
12.04	Exemplaires	38
12.05	Modification au Contrat.....	38
12.06	Non-renonciation	38
12.07	Signature électronique	39
13.00	FIN DU CONTRAT.....	39
13.01	Arrivée du terme	39
13.02	Résiliation automatique ou de gré à gré	39
13.03	Résiliation avec préavis	39
13.04	Marche à suivre.....	39
13.05	Autres recours	40
14.00	ENTREE EN VIGUEUR	40
15.00	DUREE	40
16.00	PORTEE.....	40

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION DU CESSIONNAIRE.....	42
ANNEXE B – CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT.....	43
ANNEXE 0.01.11 – OEUVRE	43

○ ○ ○ ○ ○

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'AUTEUR, intervenu en la ville de,
province de, Canada.

ENTRE : (nom de la personne physique), (occupation),
domicilié(e) et résidant au (numéro civique et nom de la rue), en la ville
de (nom de la ville), province de (nom de la
province), (code postal)[, faisant affaires à titre d'entreprise individuelle
sous le nom de (dénomination)];

CI-APRÈS LE « CÉDANT »;

ET : V1 (nom de la personne physique), (occupation),
domicilié(e) et résidant au (numéro civique et nom de la rue), en la ville
de (nom de la ville), province de (nom de la
province), (code postal)[, faisant affaires à titre d'entreprise individuelle
sous le nom de (dénomination)];

OU

V2 (nom de la personne morale), personne morale dûment constituée, tel
qu'elle le déclare, selon la Loi (nom de la loi sous laquelle la société par
actions a été constituée), ayant sa principale place d'affaires au (numéro
civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province
de (nom de la province), (code postal), et dûment
immatriculée sous le numéro conformément à la Loi
(nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par
actions est immatriculée) qui est dûment autorisé à agir à cette fin, [(V1) tel qu'il(elle) le
déclare] OU [(V2) tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique
[OU du conseil d'administration], à l'annexe A];

OU

V3 (nom de la société de personnes), [société en nom collectif], OU
[société en commandite représentée par (nom de son commandité), son
commandité], OU [société en participation], OU [coentreprise], OU [collaboration], OU
[tout autre groupement de personnes] exploitant une entreprise, dûment formée selon [le
Code civil du Québec] OU [la Loi (identification de la loi applicable)]
OU [le régime de droit commun applicable], ayant sa principale place d'affaires
au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de
(nom de la ville), province de (nom de la province),
(code postal), et dûment immatriculée (selon le cas) sous le numéro
conformément à la Loi (nom de la loi relative à la publicité légale des

CÉDANT

CESSIONNAIRE

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

entreprises sous laquelle est immatriculée), représentée par (nom du représentant), son (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'elle le déclare, **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en participation], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des participants à la coentreprise], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des collaborateurs à l'accord de collaboration], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des membres de tel autre groupement de personnes], à l'annexe A;

CI-APRÈS LE « CESSIONNAIRE »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT LES « PARTIES ».

PREAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT:

- A) Le CÉDANT est l'unique auteur d'une oeuvre (décrire le genre ex. musicale, littéraire, etc.) originale créée le 20... et intitulée (nom);
- B) (si applicable) Le CÉDANT a dûment enregistré son droit d'auteur sur l'oeuvre en date du 20... auprès du Bureau du droit d'auteur, tel qu'il appert du certificat d'enregistrement reproduit à l'annexe B des présentes;
- C) Le CÉDANT désire transférer et le CESSIONNAIRE désire acheter la totalité du droit d'auteur sur l'oeuvre;
- D) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- E) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT:

CÉDANT	CESSIONNAIRE

CONTRAT DE CESSIION DE DROITS D'AUTEUR

0.00 INTERPRETATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans ce contrat [et dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci] s'interprètent comme suit :

0.01.01 Activités

signifie, à l'égard du CÉDANT, (*description des principales activités commerciales*), et signifie, à l'égard du CESSIONNAIRE, (*description des principales activités commerciales*);

0.01.02 Charge

signifie une cause légitime de préférence, un démembrement du droit de propriété, une modalité de la propriété, une restriction à l'exercice du droit de disposer ou une sûreté de quelque nature qu'elle soit, créé par contrat ou par effet de la Loi, y compris tout droit susceptible de devenir l'un ou l'autre de ces droits ou affectations;

0.01.03 Contrat

signifie le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à l'article 12.05 du Contrat;

0.01.04 Cours Normal des Affaires

signifie toute action posée par une Personne, y compris une PARTIE, qui est conforme avec les pratiques commerciales usuelles de son secteur d'Activités et qui n'est pas démesurée en termes de montants ou de temps par rapport à ses pratiques antérieures et comprend, notamment, la création de dettes ou de créances, ainsi que l'accélération ou l'extension de leur recouvrement ou paiement [OU (*le cas échéant, identifier tout autre cas d'application pertinent relié au contexte spécifique du Contrat*)];

0.01.05 Différend

signifie tout problème, difficulté, désaccord ou litige entre les PARTIES se rapportant à l'interprétation, l'application, l'exécution ou l'annulation du Contrat ou encore à leurs relations légales ou d'affaires;

CÉDANT	CESSIONNAIRE